

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 7 août 2023 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 12 juillet 2023 à 17 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisailon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Pierrette Lajoie

Est/sont absents à cette séance :
Siège #1 - Yves Arcouette

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

Les élus municipaux ont accepté la transmission de l'avis de convocation par courriel et acceptent individuellement que les sujets suivants soient traités à la présente séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2023-07-269

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Adjudication du contrat pour l'auscultation de l'état de la chaussée du réseau routier de la Ville d'Acton Vale.

3.2 - Adjudication du contrat pour l'ajout d'un surpresseur d'air - Station d'épuration des eaux usées.

3.3 - Adoption du règlement 010-2023 établissant la tarification pour Musiqu'art.

3.4 - Adoption du règlement 012-2023 établissant les coûts d'inscription aux cours de gymnastique.

3.5 - Adoption du règlement 011-2023 relatif au stationnement.

4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - SUJETS À DISCUTER

2023-07-270

3.1 - Adjudication du contrat pour l'auscultation de l'état de la chaussée du réseau routier de la Ville d'Acton Vale.

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 11 juillet 2023 à 11h à l'Hôtel de Ville, quant au contrat pour l'auscultation de l'état de la chaussée du réseau routier de la Ville d'Acton Vale;

Attendu que la Ville a reçu UNE (1) soumission;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 10 345.04\$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-320-00-419, pour l'auscultation de l'état de la chaussée du réseau routier de la Ville d'Acton Vale, le tout selon l'appel d'offres daté du 11 juillet 2023;

De financer cette dépense à même les surplus libres, pour l'auscultation de l'état de la chaussée du réseau routier de la Ville d'Acton Vale;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit: **CHG Groupe Conseil**, au coût de 10 345.04 \$, plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-271

3.2 - Adjudication du contrat pour l'ajout d'un surpresseur d'air - Station d'épuration des eaux usées.

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 12 juillet 2023 à 11h à l'Hôtel de Ville, quant au contrat pour l'ajout d'un surpresseur d'air - Station d'épuration des eaux usées;

Attendu que la Ville a reçu CINQ (5) soumissions;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 382 400 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 22-400-00-100, pour l'ajout d'un surpresseur d'air - Station d'épuration des eaux usées, tout selon l'appel d'offres daté du 12 juillet 2023;

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 007-2020, pour l'ajout d'un surpresseur d'air - Station d'épuration des eaux usées;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit: **Filtrum Inc.**, au coût de 382 400 \$, plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-272

3.3 - Adoption du règlement 010-2023 établissant la tarification pour Musiqu'art.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 juillet 2023, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg.010-2023 « *Règlement numéro 010-2023 établissant la tarification pour Musiqu'art.* »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-273

3.4 - Adoption du règlement 012-2023 établissant les coûts d'inscription aux cours de gymnastique.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 juillet 2023, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg.012-2023 « *Règlement numéro 012-2023 établissant les coûts d'inscription aux cours de gymnastique.* »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-274

3.5 - Adoption du règlement 011-2023 relatif au stationnement.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 juillet 2023, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt. 011-2023 « *Règlement numéro 011-2023 relatif au stationnement.* »

4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à dix-sept heures et cinquante-six minutes. (17;56).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Renée Lajoie, trésorière adjointe, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Renée Lajoie
Trésorière adjointe

Date